

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :

- **ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA SANTE ENVIRONNEMENT**
- **EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION PARAMEDICALE ET DE SAGES-FEMMES / INVESTISSEMENT DES CENTRES DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL**
- **PRESTATION EXTERIEURE D'ACCOMPAGNEMENT DU BILAN DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage »
Code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales »
Programme HP 13-003 « Mesures diverses »
Action 11300301 « Mesures diverses »
Action 11300303 « Sensibilisation à la santé environnementale »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXE AU RAPPORT N°1	5
I. Actions de sensibilisation à la santé environnement	6
II. Prestation extérieure d'accompagnement du bilan du Schéma régional des formations sanitaires et sociales et de prise de compte rendu de réunions.....	8
III. Dérogation exceptionnelle au principe de non commencement d'exécution pour la subvention attribuée le 18 juin 2014 (CP 14-370) en faveur de l'Ecole Normale Sociale, centre de formation en travail social	9
PROJET DE DELIBERATION	10
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION	13
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION	16

EXPOSE DES MOTIFS

L'objet du présent rapport est d'affecter un montant de **150 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300303 « Sensibilisation à la santé environnementale » du budget 2014, pour le lancement du marché pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la santé environnement.

Dans le cadre de l'aide régionale d'équipement accordée à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) par délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014, une erreur matérielle apparaît dans le tableau en annexe 1 (page 5). En effet, le taux de la subvention est de 60,00 % au lieu de 60,03 %, comme cela apparaît dans l'état récapitulatif des subventions (page 9) et la fiche projet n° EX005121 (page 28). Cette modification est sans incidence sur le montant de la subvention attribuée, soit 217 596 €.

Dans le cadre de l'aide régionale d'investissement accordée à l'Ecole Normale Sociale par délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014, l'urgence des travaux n'a pas été signalée lors de la rédaction du rapport pour l'attribution de la subvention. Compte tenu de ces éléments non imputables à l'Ecole Normale Sociale, il vous est proposé d'accorder à titre exceptionnel la prise en compte des factures engagées à compter du 12 juin 2014, antérieures de 6 jours à la date d'attribution de la subvention.

Enfin, une affectation de **55 000 €** est proposée pour une prestation extérieure d'accompagnement du bilan du Schéma régional des formations sanitaires et sociales et de prise de compte rendu de réunions sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300301 « Mesures diverses » du budget 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE AU RAPPORT N°1

I. Actions de sensibilisation à la santé environnement

Selon la définition proposée par le bureau européen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1994 lors de la conférence d'Helsinki, « la santé environnementale (environmental health) comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

Dans le cadre de sa politique en matière de santé (délibération n° CR 03-12 du 27 septembre 2012), la Région a souhaité consacrer un axe sur la promotion de la santé environnement.

Dès cette date, la Région y affirmait sa volonté de sensibiliser les étudiant-e-s des formations sanitaires et sociales à la santé environnement en particulier les futurs travailleurs sociaux, qui contrairement aux étudiant-e-s des filières paramédicales, ne bénéficient d'aucun module de formation dans leur cursus sur ce sujet.

C'est pourquoi la Région souhaite proposer aux futurs professionnels en travail social des actions de sensibilisation à la santé environnement en complément de leur cursus. C'est l'objet de l'amendement n° 204 voté au budget primitif régional pour l'exercice 2014.

L'objectif de la démarche est de compléter leur formation initiale afin d'améliorer leurs compétences de conseiller dans la gestion de la vie quotidienne et dans le cadre de leurs interventions au domicile des bénéficiaires.

La mise en œuvre de ces actions se fait par la passation d'un marché public en procédure adaptée.

1.1. Descriptif du marché

L'objet du marché est de proposer des actions de sensibilisation à la santé environnement aux étudiants en formation en travail social d'Ile-de-France, plus particulièrement les étudiant-e-s en formation d'assistant-e de service social, de conseiller-e en économie sociale et familiale, de technicien-ne d'intervention sociale et familiale et d'éducateur-trice de jeunes enfants. Cette action est conduite par un prestataire désigné dans le cadre d'une procédure de marchés publics.

Il se décompose de la façon suivante :

1) Définition du contenu pédagogique et réalisation des outils pédagogiques :

Il s'agit de définir un contenu pédagogique prenant en compte les grands principes de la Région tels que définis dans le cadre de la politique régionale en matière de santé.

Les étudiant-e-s devront notamment être sensibilisé-e-s :

- à la précarité énergétique. En effet, de mauvais réflexes de consommation d'énergie peuvent peser sur le pouvoir d'achat des ménages et réduire d'autant le budget disponible pour une alimentation saine par exemple. Il s'agit de faire connaître aux futurs travailleurs sociaux les enjeux et leviers d'action de la précarité énergétique afin qu'ils puissent informer sur les principales sources d'économie d'énergie dans le logement, sur la façon de lire une facture, sur les moyennes de consommation normales, sur les différents modes de chauffage et type de matériel, etc.
- à l'hygiène alimentaire.

- aux perturbateurs endocriniens en abordant a minima le bisphénol A et les phtalates.
- à la pollution intérieure : qualité de l'air, impact de l'utilisation de produits ménagers, etc.

Une attention particulière sera portée à la petite enfance à travers la sensibilisation des éducateur-trice-s de jeunes enfants. Les déterminants de santé qui affectent directement l'enfant (alimentation, cosmétiques notamment) et les facteurs environnementaux de la crèche (produits de puériculture, air intérieur, produits ménagers...) devront être abordés lors des sessions de formation.

Le prestataire élabore les outils nécessaires à la réalisation des prestations : communication en direction des centres de formation, supports des séances de sensibilisation, outils d'évaluation et de bilan.

2) L'appel à candidatures :

Le prestataire est chargé de contacter les centres pour proposer la prestation en partenariat avec la Région. Il doit organiser la promotion des actions de sensibilisation et leur planification.

3) La tenue des sessions de formation :

Les formations sont dispensées par session d'une demi-journée ou d'une journée. Le prestataire échelonne son action par centre de formation sur 3 ans pour un suivi de cohorte, avec un maximum de 3 journées par an.

4) Restitution et évaluation :

Le prestataire doit prévoir un bilan et une évaluation à la fin de chacune des sessions.

Une journée pourra également être prévue pour faire une évaluation avec les étudiants, les équipes pédagogiques concernées et l'équipe de direction du centre de formation à la fin de toutes les actions de sensibilisation.

Il doit fournir à la Région Ile-de-France avant la fin de chaque année scolaire un bilan d'étape et à la fin du marché, le bilan global de l'action regroupant les différents bilans par centre de formation ainsi qu'un rapport de synthèse du déroulement des prestations.

Le public visé :

Les bénéficiaires du marché visés sont les étudiants en formation dans les centres de formation en travail social d'Ile-de-France, plus particulièrement les étudiants en formation d'assistant-e de service social, de conseiller-e en économie sociale et familiale, de technicien-ne d'intervention sociale et familiale et d'éducateur-trice de jeunes enfants. Les étudiants concernés sont ceux des centres de formation en travail social qui s'inscrivent dans la démarche.

Durée du marché : trois (3) ans et neuf (9) mois à partir de la date de notification.

Les formations faisant l'objet du présent marché seront dispensées aux cohortes d'étudiant-e-s concerné-e-s dans le cadre des trois années scolaires suivantes :

- Année scolaire : 2015-2016
- Année scolaire : 2016-2017
- Année scolaire : 2017-2018

Le marché n° 1400524 prend effet à compter de sa date de notification adressée au titulaire. Il arrive à terme à la fin de la réalisation de la mission concrétisée par la remise du bilan global d'évaluation du dispositif, tel que prévu dans le C.C.P. (ce qui explique les 9 mois).

1.2. Coût et affectation des crédits

Il est proposé d'affecter un montant de **150 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300303 « Sensibilisation à la santé environnementale » du budget 2014.

II. Prestation extérieure d'accompagnement du bilan du Schéma régional des formations sanitaires et sociales et de prise de compte rendu de réunions

L'objectif de la démarche vise à recourir à un prestataire extérieur pour accompagner la réalisation du bilan global du Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2007-2013 (prolongé jusqu'en 2014), et effectuer le compte-rendu de réunions.

La mise en œuvre de ces actions se fait par la passation de marchés publics (un marché public en procédure adaptée pour un montant maximum de 50 000 € TTC pour l'accompagnement du bilan du schéma, et l'utilisation du marché n° 10M0745 passé par l'UPMG pour la prestation de compte-rendu de réunions pour un montant maximum de 5 000 € TTC).

1.3. Descriptif du marché

Le marché d'accompagnement du bilan du schéma comprend trois types d'actions :

- L'appropriation des éléments de bilan fournis par la Région et la rédaction d'une note méthodologique pour la réalisation des deux phases suivantes ;
- La réalisation et l'analyse d'une enquête approfondie relative à la perception de réalisation de bilan du Schéma ainsi que des attentes des principaux partenaires du secteur : conseils généraux, ARS, DRJSCS, branches professionnelles, principaux employeurs...
- La rédaction, présentation et diffusion d'un diagnostic régional partagé comprenant un bilan et des pistes de travail.

Cette prestation serait réalisée au cours de l'année 2015.

1.4. Coût et affectation des crédits

Il est proposé d'affecter un montant de **55 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300301 « Mesures diverses » du budget 2014.

III. Dérogation exceptionnelle au principe de non commencement d'exécution pour la subvention attribuée le 18 juin 2014 (CP 14-370) en faveur de l'Ecole Normale Sociale, centre de formation en travail social

Par délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014, la Commission Permanente du Conseil Régional a attribué une subvention d'investissement d'un montant de 25 812 € en faveur de l'Ecole Normale Sociale (dépense subventionnable de 43 019,35 € avec un taux de subvention de 60 %).

Cette subvention faisait suite à l'appel à projets dans les centres de formation en travail social au titre de l'année 2014 pour accorder une aide régionale à des projets d'investissement.

Il s'agit d'une subvention destinée à financer le remplacement d'une chaudière défectueuse. La chaudière actuelle fuit et ne peut être remplie qu'à moitié rendant difficile le chauffage du bâtiment au prochain hiver.

Suite à une erreur matérielle, l'urgence des travaux n'a pas été signalée lors de la rédaction du rapport pour l'attribution de la subvention.

Compte tenu de ces éléments non imputables à l'Ecole Normale Sociale, il vous est proposé d'accorder à titre exceptionnel la prise en compte des factures engagées à compter du 12 juin 2014, antérieures de 6 jours à la date d'attribution de la subvention.

PROJET DE DELIBERATION**DU****FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :
ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION PARAMEDICALE ET DE SAGES-
FEMMES / INVESTISSEMENT DES CENTRES DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL
PRESTATION EXTERIEURE D'ACCOMPAGNEMENT DU BILAN DU SCHEMA
REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code de l'Education ;
- VU** Le Code du Travail ; et notamment le livre III de la 6^{ème} partie ;
- VU** Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 451-1 et suivants
- VU** Le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 4383-1 et suivants, L 4151-7 et les articles D 4383-1 et suivants ;
- VU** Le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8-VII ;
- VU** Le programme régional pour le développement de la formation professionnelle 2007-2013 adopté par délibération du Conseil régional N° CR 72-07 du 27 juin 2007 prolongé par la délibération du Conseil régional N° CR 80-13 du 26 septembre 2013 ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 54-10 du 1^{er} octobre 2010 relative au dispositif-cadre pour le soutien régional à l'investissement immobilier et à l'équipement dans les centres de formation en travail social, et à l'équipement des centres de formation paramédicale et maïeutique ;
- VU** La délibération n° CR 103-11 du 18 novembre 2011 relative aux conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social ;
- VU** La délibération n° CR 03-12 du 27 septembre 2012 relative à la politique régionale de santé ;
- VU** La délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014 relative aux formations sanitaires et sociales ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** L'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et l'administration générale ;
- VU** Le rapport <numCX%> présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Actions de sensibilisation à la santé environnementale

Affecte une autorisation d'engagement de **150 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300303 « Sensibilisation à la santé environnementale » du budget 2014, pour l'attribution d'un marché d'actions de sensibilisation sur la santé environnement en direction des étudiants en formation dans les centres de formation en travail social d'Ile-de-France.

Article 2 : Erreur matérielle dans l'annexe 1 de la délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014

Suite à une erreur matérielle dans l'annexe 1 de la délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014, corrige le montant du taux de subvention régionale attribuée à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) au titre de l'équipement. Le taux de subvention est de 60,00 % au lieu de 60,03 %. Cette correction est sans incidence sur la subvention d'un montant de 217 596 € attribuée et affectée par la délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014. L'annexe 1 de la délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014 modifiée est présentée en annexe 1 à la présente délibération.

Article 3 : Erreur matérielle dans la fiche projet du dossier IRIS n° 14011224 de l'annexe 3 de la délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014

Suite à une erreur matérielle dans la fiche projet du dossier n° 14011224 de l'annexe 3 de la délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014, corrige la date prévisionnelle de début de projet ainsi que son démarrage anticipé. La date prévisionnelle de début de projet est fixée au 12 juin 2014 au lieu du 18 juin 2014. Cette correction est sans incidence sur la subvention d'un montant de 25 812 € attribuée et affectée par délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014.

Autorise en conséquence la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de cette subvention à compter du 12 juin 2014, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier. La fiche projet présentée en annexe 2 à la présente délibération est modifiée en conséquence.

Dossier IRIS n°	Projet	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14011224	Subvention d'investissement 2014 pour le remplacement d'une chaudière et l'achat de matériels électriques	Ecole Normale Sociale	12 juin 2014

Article 4 : Accompagnement à la réalisation du bilan global du Schéma régional des formations sanitaires et sociales

Affecte une autorisation d'engagement de **55 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300301 « Mesures diverses » du budget 2014, pour l'attribution d'un marché de prestation d'accompagnement à la réalisation du bilan global du Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2007-2013, et pour la prestation de prise de compte rendu de réunions.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Annexe 1 de la délibération n° CP 14-370 modifiée

Centres de formations paramédicaux et maïeutiques

Subventions d'équipement au titre de l'année 2014

dpt	établissements	Assiette éligible du projet	subvention Région	%	Dossier IRIS
75	AP-HP	362 500,00 €	217 596,00 €	60,00%	EX005121
	GIP Montsouris	34 788,00 €	20 873,00 €	60,00%	EX005141
	Fondation Hôpital Saint-Joseph	17 445,78 €	10 467,00 €	60,00%	EX005136
Total 75 + AP/HP		414 733,78 €	248 936,00 €	60,02%	
78	Centre Hospitalier de Rambouillet	6 500,00 €	3 900,00 €	60,00%	EX005170
	Centre Hospitalier de Versailles	10 800,00 €	6 480,00 €	60,00%	EX005135
	Centre Hospitalier de Poissy-Saint-Germain	15 675,00 €	9 405,00 €	60,00%	EX005161
	MGEN - Institut National Marcel Rivière	12 488,09 €	7 493,00 €	60,00%	EX005131
Total 78		45 463,09 €	27 278,00 €	60,00%	
91	Centre Hospitalier Barthélémy Durand	35 952,00 €	21 571,00 €	60,00%	EX005145
	Centre Hospitalier du Sud Francilien	30 487,96 €	18 293,00 €	60,00%	EX005129
Total 91		66 439,96 €	39 864,00 €	60,00%	
92	CASH Nanterre	20 299,29 €	12 180,00 €	60,00%	EX005139
	Centre Hospitalier Foch-Suresnes	105 132,58 €	60 142,00 €	57,21%	EX005169
	Institut Hospitalier Franco-Britannique	31 647,77 €	18 989,00 €	60,00%	EX005171
Total 92		157 079,64 €	91 311,00 €	58,13%	
93	IFITS Théodore Simon	21 254,63 €	12 753,00 €	60,00%	EX005167
	Etablissement Public de Santé de Ville Evrard	15 069,00 €	9 041,00 €	60,00%	EX005146
	Centre de Formation Louise Couvé	22 170,52 €	13 302,00 €	60,00%	EX005127
	Centre Hospitalier de Saint-Denis	19 936,79 €	11 962,00 €	60,00%	EX005172
	Fondation Œuvre Croix-Saint-Simon	64 411,14 €	38 647,00 €	60,00%	EX005150
Total 93		142 842,08 €	85 705,00 €	60,00%	
94	Les Hôpitaux de Saint-Maurice - ENKRE	55 502,22 €	33 301,00 €	60,00%	EX005152
	Centre Hospitalier Les Murets-La Queue en Brie	16 070,00 €	9 642,00 €	60,00%	EX005090
Total 94		71 572,22 €	42 943,00 €	60,00%	
95	Centre Hospitalier de Gonesse	33 387,51 €	20 033,00 €	60,00%	EX005100
	Centre Hospitalier de Beaumont-sur-Oise	21 388,49 €	12 833,00 €	60,00%	EX005111
	Centre Hospitalier Victor Dupouy - Argenteuil	13 984,88 €	8 391,00 €	60,00%	EX005134
	Centre Hospitalier Roger Prévot - Moisselles	12 843,50 €	7 706,00 €	60,00%	EX005147
Total 95		81 604,38 €	48 963,00 €	60,00%	
Total Ile-de-France		979 735,15 €	585 000,00 €	59,71%	

Centres de formations en travail social

Subventions d'investissement et d'équipement au titre de l'année 2014

dpt	établissements	Assiette éligible du projet	subvention Région	%	Dossier IRIS
75	IRTS Parmentier équipement	40 095,00	24 057,00	60,00%	EX005173
	IRTS Parmentier investissement	1 081 855,17	649 113,00	60,00%	EX005174
	CRAMIF	20 534,45	12 321,00	60,00%	EX005128
	Ecole Normale Sociale équipement	13 424,62	8 055,00	60,00%	EX005142
	Ecole Normale Sociale investissement	43 019,35	25 812,00	60,00%	14011224
	Ecole de Formation Psycho-Pedagogique	18 569,00	11 141,00	60,00%	EX005140
Total 75		1 217 497,59 €	730 499,00 €	60,00%	
78	Buc Ressources investissement mise aux normes assainissement	41 852,23	13 611,00	32,52%	EX005154
	Buc Ressources investissement mise aux normes accessibilité	336 434,00	201 860,00	60,00%	EX005155
	Buc Ressources équipement	77 416,34	46 450,00	60,00%	EX005148
Total 78		455 702,57 €	261 921,00 €	57,48%	
91	IRFASE	129 928,12	77 957,00	60,00%	EX005165
Total 91		129 928,12 €	77 957,00 €	60,00%	
92	L'Horizon	20 404,69	12 243,00	60,00%	EX005113
Total 92		20 404,69 €	12 243,00 €	60,00%	
93	CFPES-CEMEA investissement	30 036,00	24 029,00	80,00%	EX005164
	CFPES-CEMEA équipement	46 615,00	37 290,00	80,00%	EX005163
Total 93		76 651,00 €	61 319,00 €	80,00%	
95	Ecole Pratique de Service Social	978 166,00	586 899,00	60,00%	14010127
Total 95		978 166,00 €	586 899,00 €	60,00%	
Total Ile-de-France		2 878 349,97 €	1 730 838,00 €	60,13%	

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Fiche projet n° 14011224 modifiée

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011224
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ECOLE NORMALE SOCIALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement immobilier et équipement des centres de formation en travail social	43 019,35 €	60,00 %	25 812,00 €
	Montant Total de la subvention		25 812,00 €

Imputation budgétaire : 901-13-20422-113002-300
11300204- Organismes de formation initiale en travail social

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECOLE NORMALE SOCIALE
 Adresse administrative : 2 RUE DE TORCY
75018 PARIS 18
 Statut Juridique : Association
 Représentant : MONSIEUR DELAUNAY BELLEVILLE HENRY, PRESIDENT

Objet :

- la formation en travail social, la préparation aux carrières sociales, au diplôme d'Etat d'assistant de service social, à la formation permettant l'accès à la profession d'assistant de service social pour les ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ainsi que pour les ressortissants d'un autre pays, titulaires d'un diplôme de service social.
- la création et le soutien de tout service, dispositif ou établissement propre à faciliter le développement et la mise en œuvre d'interventions sociales, socioculturelles et culturelles.

Date de publication au JO : 15 janvier 1931

N° SIRET : 30903277900022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Investissement immobilier et équipement des centres de formation en travail social
 Rapport Cadre : CR54-10 du 01/10/2010

Objet du projet : Subvention d'investissement 2014 pour le remplacement d'une chaudière et l'achat de matériels électriques

Date prévisionnelle de début de projet : 12 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 18 juin 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui.

Objectifs :

Remplacement incontournable de l'ancienne chaudière pour assurer le chauffage de l'immeuble et un accueil correct des publics. Générer des économies d'exploitation.
 Equipement électrique.

Description :

Échange d'un système fioul pour un système au gaz (moins coûteux à terme).

Moyens mis en œuvre :

Subvention Conseil régional IDF et fonds propres.

Intérêt régional :

Apporter au public les conditions correctes de travail pour le bon déroulement des études.

Public(s) cible(s) :

Étudiants
 Salariés permanents et intervenants de l'ENS

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 48 885,62 €

En 2014, les effectifs comptent 146 étudiants dont 129 sont dans les formations éligibles à la subvention globale régionale soit 88 % des étudiants.

L'assiette éligible est calculée sur la part d'activité consacrée aux formations éligibles soit = 48 885,62 € x 88 % d'effectifs des formations éligibles = 43 019,35 €

Le calcul de la subvention régionale = 43 019,35 € (assiette éligible) x 60 % = 25 812 €

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Chaudière et équipement électrique	43 019,35	100,00%	Subvention Conseil Régional IDF	25 812,00	60,00%
Total	43 019,35	100,00%	FONDS PROPRES	17 207,35	40,00%
			Total	43 019,35	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 000,00 €

2015	10 000,00 €
2016	10 812,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	9 000,00 €
2011	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	57 500,00 €
2011	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	950 000,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 200,00 €
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	40 000,00 €
2012	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	950 000,00 €
2012	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	118 930,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 200,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	57 500,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2013	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	157 010,57 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	950 000,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 330 000,00 €
	Montant total	3 976 340,57 €

